



## Changements...

L'architecture des formations fédérales mise en place en 1999 s'est progressivement stabilisée.

Aujourd'hui, l'évolution de l'encadrement du handball et la professionnalisation d'une partie des entraîneurs, nous obligent, pour rester proches des besoins que vous rencontrez dans les clubs, à proposer quelques aménagements à cette architecture. Ces aménagements sont à mettre en relation avec une évolution majeure des diplômes professionnels. Nous entrons dans une aire où les formations aux métiers du sport vont devoir être plus lisibles pour l'utilisateur, mais également mieux partagées entre les différents Ministères de l'enseignement, de la recherche et de la santé de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Notre souhait est de contribuer à cette clarification tout en vous donnant le goût à la formation.

Les changements d'appellations des qualifications ou des diplômes ne modifient en rien les besoins en compétences d'une personne qui souhaite encadrer une équipe de handball en compétition. Les formations proposées dans ce guide vont dans ce sens, contribuer à vous orienter dans un dispositif de formation dans lequel, de l'entraîneur du plus haut niveau à l'accompagnateur d'équipe de jeune, chacun puisse trouver une circonstance de formation répondant à ses interrogations et à ses besoins spécifiques. Acceptons ces modifications comme une invitation à progresser, dans l'intérêt de tous les acteurs.

**François RONGEOT**  
**Entraîneur National**  
**Chargé de la formation à la FFHB**

## Les diplômes

### Ce qui change...

**L'Animateur de Handball** remplace les niveaux 1 et 2 et correspond aux anciennes qualifications Animateur, Animateur Jeunes, Animateurs Adultes.

**L'Entraîneur Régional** recouvre le niveau 3, tronc commun confirmé et devient une nouvelle qualification régionale.

### L'Entraîneur Interrégional...

-  mention Enfants remplace l'Educateur
-  mention Jeunes remplace l'Educateur Jeunes
-  mention Adultes remplace l'Entraîneur

### L'Entraîneur Fédéral...

-  Mention Enfants remplace le Formateur
-  Mention Jeunes remplace le Formateur Jeunes
-  Mention Adultes remplace l'Entraîneur niveau national

**nouvelles actions de formation sont faites régulièrement, le site de la Fédération :**

[www.ff-handball.org/ffhb/html/la\\_formation/des\\_entraineurs/planning\\_des\\_formations.php?h=m3](http://www.ff-handball.org/ffhb/html/la_formation/des_entraineurs/planning_des_formations.php?h=m3)

N'hésitez pas à le consulter...

**Infos en direct au 01 4615 03 70 - Secrétariat FFHB**

## Aménagements du dispositif de formation de cadres au sein de l'architecture fédérale DOSSIER TECHNIQUE

### Sommaire

- Etat des lieux	Pages 1 et 2
- Nouvelle architecture	Page 2
- Le diplôme d'Animateur de handball	Page 4
- La démarche d'habilitation	Pages 4, 5 et 6

1999 mise en place de la nouvelle architecture de formation des cadres à la FFHB... une augmentation importante de l'offre de formation et une diversité des qualifications pour répondre aux attentes des différents publics.

2008 des aménagements nécessaires proposés pour la saison 2008/2009 afin de mieux ajuster le dispositif de formation fédéral au dispositif de qualification du Ministère de la santé et des sports et de renforcer qualitativement les actions de formation initiale.

### Le contexte en mars 2008

#### *De nouveaux diplômes à prendre en compte*

L'arrêté du 7 juillet 2006 portant création du brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport spécialité « activités sports collectifs » mention handball

L'arrêté du 4 janvier 2008 portant création de la mention « handball » du diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif »

L'arrêté du 4 janvier portant création de la mention « handball » du diplôme d'état supérieur, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportive » modifient le dispositif des brevets d'état 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> degré qui devraient disparaître en janvier 2010.

#### *Une harmonisation de l'offre nécessaire*

Ces nouveaux diplômes d'état correspondent à des qualifications professionnelles nécessaires pour mener à bien des métiers d'Animateur, d'Entraîneur évoluant en championnat de France et d'Entraîneur évoluant dans le secteur élite, ou des formateurs de cadres.

**Les diplômes fédéraux permettent en partie, de valider les niveaux de qualifications requis pour l'obtention de certaines unités de formation, ou d'être dispensé de certaines épreuves pour entrer en formation.**

#### *Des exigences nouvelles*

Le BP sport collectifs se met en place dans plusieurs régions depuis cette saison. Le handball est souvent retenu parmi les mentions proposées. L'équivalence des UC 8 et 9 du BP sport co avec le diplôme d'Animateur de handball, nous a conduit à modifier sensiblement notre offre de formation initiale. (Nous décrivons un peu plus loin les aménagements de cette nouvelle qualification fédérale.)

#### *Harmonisation des formations*

La reconnaissance de nos diplômes fédéraux dans la rédaction des diplômes d'état et leur position préférentielle, nous obligent à un **travail d'harmonisation**, en particulier en direction **des structures départementales**, qui sous l'autorité de l'ETR et du CTS chargé de la formation au plan régional, assument la formation des Animateurs.

*Diplômes de formateur de cadres*

De plus, le fait que c'est à ce niveau initial que nous formons le plus grand nombre de cadres en handball, nous oblige à plus de **soutien auprès des intervenants en les accompagnant dans leur formation continue et en reconnaissant leurs compétences par des diplômes de formateur de cadres.**

*Une cellule de réflexion*

Ces propositions d'aménagements ont été envisagées dans le cadre des stages nationaux de formateur de formateurs depuis quelques années et plus particulièrement à Toulouse en 2007 et à Besançon en 2008. Les participants à ces stages, CTS, CTF, intervenants bénévoles dans les formations, constituent un panel représentatif des acteurs de formation dans le milieu du handball. Les stages de Dijon en septembre 2006 et 2007 organisés par le Ministère, ont permis une contribution plus large des CTS. Un groupe de pilotage restreint s'est attaché à la rédaction de ces documents.

**Les enjeux pour la prochaine saison**

La saison 2008/2009 officialise la mise en place de la formation d'**Animateur de handball** dans les départements, en collaboration avec l'ETR. Nous profitons de cette mise en place pour aménager les appellations des qualifications et rendre plus lisible cette architecture.

Responsabilité	ARCHITECTURE FÉDÉRALE DES FORMATIONS		
Comités sous la responsabilité de l'E.T.R.	<b>Animateur de Handball</b> <b>120 h</b>		
Ligues (E.T.R.)	<b>Entraîneur Régional</b> <b>120H</b>		
DTN – Zones	<b>Entraîneur Interrégional</b> <b>120H</b>		
	Enfants	Jeunes	Adultes
DTN	<b>Entraîneur Fédéral</b> <b>160 H</b>		
	Enfants	Jeunes	Adultes

Nous proposons de mettre en place **une habilitation de formation, pour la qualification d'Animateur de handball, délivrée par l'ETR** et susceptible de garantir ;

- l'harmonisation des contenus entre les divers dispositifs de formation,
- la qualification fédérale des intervenants dans ces formations

Nous organiserons un stage national de formateur de formateurs pour participer à la qualification des cadres. Ce stage est pris en charge totalement par le service formation de la FFHB.

Nous vous remettons en début de saison le matériel nécessaire, en particulier les nouveaux formulaires de demande de VAE et les nouvelles cartes fédérales d'entraîneurs.

Nous vous informerons à propos des parutions techniques indispensables pour la formation des Animateurs

## 1 - Le diplôme d'Animateur de Handball

### 1.1. Description du métier : voir descriptif

### 1.2. Référentiel de formation

Le volume horaire de formation défini (120H) constitue la référence, pour permettre d'envisager avec efficacité, les apports de connaissances.

Ce volume horaire peut se répartir en séquences d'apports théoriques, en séquences pratiques en stage de formation ou en club sous la responsabilité de tuteurs, en travail en autonomie, avec des tâches précises et des comptes rendus à réaliser (définition d'un projet, travail d'observations et d'analyses)

La validation de la formation est liée aux résultats positifs à l'évaluation des acquis de l'Animateur de handball.

### 1.3. Référentiel de certification

Justifier de 120 H de formation et de l'encadrement d'une équipe en club

Satisfaire au test de connaissances

Elaborer et animer une séance avec un public dans une tranche d'âge définie.

## 2- L'habilitation de formation à la qualification d'Animateur de Handball

Propositions pour la formation d'Animateur de handball en respect du cahier des charges précédent:

Volume : 120 heures

Ce volume horaire pourra être réparti de plusieurs manières :

\* Présentiel (en stage, en groupe)

\* En autonomie avec des tâches précises et compte rendus à réaliser.

Par exemple :

- projet de jeu

- appropriation de connaissances (lecture de documents, recherche, préparation d'exposés sur un thème...)

- expérimentation en club (animation d'une séquence, observation, analyse, compte rendu...)

- observation critique de séance réalisée par un autre, observation de match...

\* Avec le tuteur au sein du club, avec l'équipe entraînée

- Ce tuteur a des compétences pédagogiques et exerce une action de formation en relation avec l'ensemble des compétences visées chez l'Animateur de handball. Il est reconnu et validé par le responsable de la formation

### **Important !**

La formation doit comporter ces 3 moments : Présentiel, autonomie, tutorat

De plus, le stagiaire doit être en responsabilité d'un groupe au sein d'un club (entraînement et managéral) ou d'une structure de formation reconnue pendant toute la durée de la formation.

**Mise en place de la Formation.** Elle est mise en place par un Coordonnateur/Responsable de la formation qui demande une habilitation à l'ETR, à partir du cahier des charges ci-dessus

**Habilitation de la formation.** La formation ne peut être mise en place sans l'habilitation par l'ETR, du projet déposé par le Comité départemental. Cette habilitation se fait suite à l'analyse du dossier et dans le respect du cahier des charges, précisant les différents points du projet et la qualification de l'encadrement.

**ELEMENTS A PRENDRE EN COMPTE POUR LE CAHIER DES CHARGES  
DE LA FORMATION DES ANIMATEURS  
Démarche d'habilitation**

Eléments du cahier des charges	Critères à prendre en compte	Propositions
<b>Le projet</b>	Les objectifs	En relation avec le projet du département et le projet technique régional
	La stratégie de formation	Privilégier les formations par alternance avec des tuteurs
	Les contenus de formation	En référence au Livret du formateur - FFHB
	Le calendrier de la formation	Il s'établit en fonction des stratégies de formation, des contenus dispensés, de l'alternance. Il respecte les durées de formations prévues dans le dossier formation des Animateurs de handball
	La composition de l'équipe de formateurs	Elle comprend le coordonnateur, les formateurs de cadres, des intervenants ponctuels.
	L'évaluation	Le positionnement, les modalités d'évaluation, les allègements de formation
	La délivrance des cartes	Par le CTS chargé de la formation au sein de l'ETR sur proposition du Coordonnateur/responsable de la formation
	La communication	Avant, pendant, après la formation
	Les moyens matériels	1 ordinateur, 1 vidéo projecteur, 1 liaison internet
	Le budget	En relation avec les élus du comité
	Le recyclage	En fonction des textes fédéraux
	Agrément de la formation	Un bilan de la formation est présenté en ETR à la fin de chaque saison sportive. A son issue, l'agrément de la formation peut être renouvelé ou retiré

Eléments du cahier des charges	Critères à prendre en compte	Propositions
<b>Le Coordonnateur/ Responsable de formation</b>	Ses diplômes	BE 1 (ou DE) et Educateur ou Educateur jeunes ou Entraîneur à la FFHB
	Ses formations	Participation au stage national Formateur de Formateur
	Reconnaissance de sa qualification	Le postulant à la qualification "coordonnateur/responsable de formation" doit pouvoir présenter le projet départemental de formation des animateurs de handball, à l'ETR. L'ETR valide ou non ce projet. Si le projet est validé et que le candidat répond aux points précédents 1 et 2, le CTR responsable de la formation des cadres, lui attribue une carte validant sa qualification de Coordonnateur/responsable de formation
	Durée de validité de sa carte	La carte est valable 3 ans.
	Réactualisation	Pour renouveler sa carte, soit le Coordonnateur est toujours en charge de coordonner une formation départementale validée par l'ETR, soit il doit participer à un stage de formateur de formateur, ou suivre la formation "Formateur", ou le BE2 (DES)
	Membre de l'ETR	Le Coordonnateur est membre de l'ETR tant qu'il est responsable de la formation des animateurs dans son département
<b>Le Formateur de cadres</b>	Diplômes	BPJEPS Sports Co, mention handball ou BE1. Titulaire du Tronc Commun Confirmé
	Ses formations	Une réunion de coordination avec le CTS chargé de la formation des cadres et le Coordonnateur/responsables de la formation. Suivi des réunions organisées par le Coordonnateur dans la mise en place du projet avec les autres formateurs
	Reconnaissance de sa qualification	Sur proposition du Coordonnateur de la formation. Son nom figure dans le projet de formation. C'est le CTS responsable de la formation des cadres qui attribue la carte.
	Durée de validité de sa carte	La carte est valable 3 ans.
	Réactualisation	Pour renouveler sa carte, soit le Formateur de cadres est toujours chargé d'interventions dans une formation départementale validée par l'ETR. Soit il doit participer à une réunion de coordination avec le CTS chargé de la formation des cadres ou suivre une formation de niveau 4 ou le DE.
	Membre de l'ETD ou la CTD	Le formateur est membre de l'ETD ou de la CTD tant qu'il est impliqué dans la formation des animateurs